

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 005-729/08/BC**

■ **Opération Tramway. Marché n°05/003 - Voie Ferrée conclu avec Vossloh Infrastructure Services. Approbation de l'avenant n°2.**  
**DGMT 08/1962/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°TRA 4/369/B du 25 juin 2004, le Bureau de la Communauté Urbaine autorisait le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux portant sur la réalisation des voies ferrées du tramway.

Les prestations du marché concernent les travaux de construction et de pose des ouvrages de la voie ferrée du tramway de Marseille.

Elles comprennent notamment la fourniture et la pose des rails, des appareils de voie, des appareils de dilatation et de taquets d'arrêt, la commande des aiguilles et le contrôle du mouvement des aiguilles.

A l'issue de la consultation, après avis d'appel public à la concurrence de niveau européen, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2004 a déclaré l'appel d'offres infructueux et a autorisé la Personne Responsable du Marché à recourir à la procédure négociée, conformément à l'article 35-1.I du Code des Marchés Publics.

Par délibération n° TRA 4/828/BC du 17 décembre 2004, le Bureau de la Communauté Urbaine approuvait le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la société VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICE à l'issue de la procédure négociée, pour un montant global de 29 983 493.50 € HT, soit 35 860 258.22 € TTC, dont 25 541 619.90 € HT pour la tranche ferme et 4 441 873.60 € HT pour la tranche conditionnelle.

Ce marché a été notifié au titulaire le 20 janvier 2005 sous le n° 05/003.

Par délibération n°TRA 13/580/BC du 29 juin 2007, le Bureau de Communauté approuvait l'avenant n° 1 au marché voie ferrée n°05 /003 ayant pour objet la prise en compte des évolutions de programme et l'adaptation des délais au nouveau phasage des travaux du Tunnel Noailles et du boulevard Chave. La tranche conditionnelle a ainsi été décomposée en 2 délais globaux, D1 et D2, donnant lieu à des réceptions distinctes.

Le délai global D1 comprend l'ensemble des prestations de la tranche conditionnelle du marché initial hors réalisation des travaux dans le tunnel Noailles ainsi que la réalisation d'un appareil de voie provisoire au droit du secteur Eugène Pierre.

Le délai global D2 créé pour la réalisation des travaux de pose de voie ferrée dans le tunnel et pour la remise en état de la zone de retournement provisoire au droit du secteur Eugène Pierre.

Cet avenant n°1, d'un montant total de 2 479 998.38 € HT, portait le montant global du marché à 32 463 491.88 € HT, soit 38 826 336.29 € TTC ; il a été notifié à VOSSLOH IS le 29 août 2007.

Depuis, différentes adaptations du projet et de programme ont conduit à prendre en compte la nécessité de réaliser des études et travaux supplémentaires, pour un montant de 176 517.21 € HT, soit 211 114.58 € TTC.

Il convient également d'ajuster les quantités initialement prévues au marché sur la base du constat des quantités effectivement réalisées, ce qui entraîne une plus value globale de 123 045.87 € HT, soit 147 162.86 € TTC.

Il est ainsi proposé au Bureau de Communauté d'approuver l'avenant n° 2 au marché n°05/003 intégrant les modifications précitées.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

## **Le Bureau de la Communauté,**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avants – projets et l'autorisation de programme de la modernisation, du prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante ;
- La délibération n° TRA 4/369/B du 25 juin 2004 par laquelle le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la passation du marché relatif à la voie ferrée ;
- La délibération du Bureau de Communauté n° TRA 4/828/BC du 17 décembre 2004 approuvant le marché conclu avec Vossloh Infrastructure Services ;
- La délibération du Bureau de Communauté n° TRA 13/580/BC du 29 juin 2007 approuvant l'avenant n°1 au marché n°05/003 ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la prise en compte des adaptations de programme et le recalage des quantités du marché nécessitent la passation d'un avenant n°2 au marché n°05/003 ;

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Dans le cadre du projet de Tramway de Marseille, est approuvé l'avenant n°2 au marché n°05/003 conclu avec la société VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES ayant pour objet la prise en compte des adaptations de programme apparues en cours de marché et de recalage des quantités du marché.

Cet avenant, d'un montant global de 299 563,08 Euros HT soit 358 277,44 € TTC, porte ainsi le montant total du marché n°05/003 à 32 763 054,96 € HT, soit 39 184 613,73 € TTC, ce qui représente une augmentation de 9,27% du montant initial du marché.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, opération n° I 5207-01, sous politique C230, nature 2315, Fonction 815, au titre des exercices 2008 et suivants.

Pour Visa  
La Vice-Présidente Déléguée  
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI